



**ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE DES DELEGUES**  
**27 avril 2017 19H30 Restaurant La Croix Fédérale, Le Crêt**

### 1. Ouverture de l'assemblée

La personne de contact, Jean-Luc Robert (JLR), ouvre cette assemblée extraordinaire des délégués à 19h30 par des mots de bienvenue adressés aux délégués des clubs et associations membres et aux membres d'honneur.

Il remercie l'assemblée d'avoir répondu positivement à l'invitation.

Sont excusés :

- membres d'honneur    Berset Solange & Michel, Berset Nuoffer Christiane, Bossy Marie-Thérèse, Engelmann Peter, Gmünder Stéphane, Kolly Jean-François, Linder Albert, Pauchard Hubert, Sunier Marcel
- clubs                    CS Cheminots, FSG Bulle, Gym St. Aubin, SC Broyard, SC Im Fang, TSV Kerzers, TSV Schmitten, TSV St.Antoni, TSV St.Ursen

Il rappelle que l'assemblée se tient principalement en français et que chacun est appelé à s'exprimer dans sa langue. Il mentionne également qu'avant de prendre la parole, chacun est prié de se présenter, et invite l'assemblée à mettre ses téléphones portables en mode discret afin de ne pas perturber le déroulement de l'assemblée.

Le nombre de voix valables est le suivant :

- Clubs présents : 22 (56 voix)
- Membres d'honneur présents : 6 (6 voix)
- Valables : 62 voix
- **Majorité absolue : 32 voix**
- **Majorité des 2/3 : 42 voix**

Aucune remarque n'étant formulée concernant l'invitation et l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée valable et compétente pour délibérer.

### 2. Nomination des scrutateurs

Les membres suivants de l'assemblée sont nommés scrutateurs : Madame Karine Schouwey, Messieurs Benoit Fragnière, Pierre-Noël Bapst & Jacques Rast.

### 3. Approbation du procès-verbal de l'AD 2016

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués 2016, qui s'est déroulée au Crêt le 29 janvier 2017, était mis en consultation avant cette assemblée, comme annoncé dans la convocation.

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués 2016 est approuvé à l'unanimité.

Remerciements à Karine Schouwey pour sa rédaction et pour tout son travail au sein du comité.

Le PV de cette assemblée sera pris par Nathalie Théraulaz.



#### 4. Proposition des membres

Les propositions des membres étaient à remettre jusqu'au 23 avril 2017 au comité cantonal.

Jusqu'à la date fixée, aucune proposition de candidature n'a été faite.

Le comité cantonal a également approché une quinzaine de personnes pour l'une des fonctions, mais sans avoir de candidature officielle.

JLR invite donc l'assemblée à se concerter quelques minutes pour proposer une ou plusieurs candidature(s), avant de pouvoir passer au prochain point de l'ordre du jour.

Aucune candidature n'étant proposée, les points 5 à 8 de l'ordre du jour sont donc sans objet.

#### 5. Présentation des candidatures

-

#### 6. Election du président

-

#### 7. Election du chef technique

-

#### 8. Election d'autres membres au comité cantonal

-

#### 9. Organisation du comité cantonal pour l'année 2017

Suite aux précédents points de l'ordre du jour, la conclusion est que le comité cantonal devra fonctionner un certain temps sans les 2 postes-clé prévus dans nos statuts, le président et le chef technique.

Ce cas de figure n'étant pas prévu par nos statuts, le comité cantonal propose aux délégués de lui donner mandat de poursuivre ses activités avec la composition actuelle jusqu'à l'AD début 2018.

Pour cela, il s'agira de procéder à une décision votée à la majorité des 2/3 des voix présentes.

La parole est laissée à l'assemblée pour en débattre.

Marc Rayroud Si début 2018 la situation est la même qu'a prévu le comité ? On pourrait se retrouver dans le même cas que ce soir. Mais le comité ne va pas durer ainsi comme ceci. On va prendre en compte le changement de statuts et proposer des changements.

A travers Cugy n'était pas à la dernière assemblée et cette situation l'interpelle, et ça lui fait mal au cœur d'arriver à cette situation résultante. Est-ce que dans le comité quelqu'un pourrait se présenter comme président. Côté comité, la réponse est non. Il propose donc de faire un comité plus petit de 5 personnes et avec des conditions thématiques pour être responsable de diverses activités.

JLR explique la différence entre comité central, comité technique et comité de gestion afin de recentrer la thématique sur les différents sujets de chacun. Depuis fin janvier 2017, il n'y a plus eu de comité technique, car la majorité des personnes restantes du comité en font partie.

A travers Cugy Il faut que cela reparte de la base, tous les clubs (les plus grands et les plus actifs) doivent se remettre en question et proposer des candidats. Sans quoi, on pourrait en arriver jusqu'à une dissolution de la FFA.



JLR précise que la FFA est une entité qui est saine, mais c'est une crise temporaire au niveau de la partie faitière. La FFA a deux rôles, organiser les compétitions du canton et récupérer les subventions de la LoRo pour la redistribuer dans les clubs. Mais la remise en question du fonctionnement de son comité est très judicieuse.

**Pierre Noel Bapst** Il pense qu'on peut faire confiance aux gens pour représenter et faire les tâches courantes. Hier soir s'est déroulée l'assemblée de l'AFS et la FFA y était présente comme s'il n'y avait pas eu ce changement. Il propose d'essayer d'aller chercher quelqu'un en dehors de l'athlétisme.

**André Pittet** Les clubs affiliés doivent essayer de trouver des gens pour le comité et doivent recruter. Ce n'est pas uniquement la tâche du comité.

Au vote, l'assemblée donne à l'unanimité le mandat au comité cantonal en place pour gérer la FFA en 2017.

## 10. Divers

Benoit Fragnière demande, sans être pessimiste, si d'autres démissions sont prévues en 2017-2018.

JLR indique qu'une démission est déjà connue depuis quelque temps puisque Charles-Henri Remy l'avait annoncé déjà courant 2016. Pour la conférence des présidents, il faudra donc que le projet de la nouvelle Coupe Fribourgeoise soit suffisamment avancé pour que l'on puisse procéder à un vote pour 2018.

## 11. Clôture de l'assemblée extraordinaire

Jean-Luc Robert remercie tous les participants à l'assemblée et souhaite à tous une excellente année 2017.

L'assemblée est levée à 20h08.

Procès-verbal établi par :  
Nathalie Théraulaz

La personne de contact :  
Jean-Luc Robert